

**RAPPORT DE**

**GESTION**

**2022**

**atupri**

L'assureur de la santé

# SOMMAIRE

---

## RAPPORT ANNUEL 3

---

1	Contexte	4
1.1	Évolution du marché	4
1.2	Collaborateurs	6
1.3	Projets	6
1.4	Conditions-cadres politiques et économiques	7
2	Exercice	8
2.1	Chiffres-clés 2022	8
2.2	Gouvernance d'entreprise	9
2.3	Organes et organigramme au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	10
3	Perspectives	12

---

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 13

---

	Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation d'Atupri Assurance de la santé, Berne	14
--	--	----

---

## COMPTES ANNUELS 16

---

	Bilan au 31 décembre 2022	17
	Compte de résultat 2022	18
	Tableau des flux de trésorerie	19
	Tableau de variation des fonds propres	20

---

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 21

---

1	Compte de résultat sectoriel	22
2	Principes de présentation des comptes	23
3	Principes d'établissement du bilan et principes d'évaluation	23
4	Explications concernant les comptes annuels 2022	27
4.1	Placements de capitaux	27
4.2	Immobilisations incorporelles	29
4.3	Immobilisations corporelles	30
4.4	Actifs circulants	31
4.5	Provisions techniques pour propre compte	32
4.6	Provisions techniques pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	33
4.7	Provisions non techniques	33
4.8	Provisions pour risques de placement	34
4.9	Engagements/comptes de régularisation	34
4.10	Frais d'exploitation pour propre compte	35
4.11	Autre résultat d'exploitation	35
4.12	Autres mentions	36

# Rapport annuel

# 1 CONTEXTE

## 1.1 ÉVOLUTION DU MARCHÉ

### EFFECTIFS D'ASSURÉS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023

L'augmentation des paiements de prestations, la forte hausse des versements au titre de la compensation des risques ainsi que les réductions de rabais imposées par la loi dans les modèles alternatifs d'assurance de base ont entraîné des augmentations de primes parfois significatives pour nos clientes et clients dans de nombreuses régions de primes. En conséquence, notre effectif d'assurés a diminué d'environ 40'000 assurés. L'effectif de l'assurance de base s'élève désormais à environ 153'000 assurés, pour un effectif global de près de 178'000. En raison de l'augmentation des primes supérieure à la moyenne, Atupri avait anticipé la perte de

clientes et clients. Nous nous en sommes accommodés afin de créer une situation de départ favorable pour une croissance durable et une assise actuarielle toujours solide.

La part des modèles de Managed Care dans l'assurance de base a diminué en raison des départs et s'élève désormais à environ 70 % (73 % l'année précédente). Notre modèle d'assurance de base entièrement numérique SmartCare a été le seul à connaître une forte croissance, avec une multiplication par deux du nombre d'assurés. En matière de franchises, les variantes de CHF 300.- et CHF 2'500.- restent les plus appréciées.

### NOTORIÉTÉ DE LA MARQUE

La notoriété assistée de la marque (58 %) est légèrement supérieure à celle de l'année précédente. En outre, le Net Promoter Score (NPS) d'Atupri continue d'afficher des valeurs de recommandation très élevées, comme le révèle l'étude

annuelle sur la marque et la satisfaction. C'est ce que prouve l'étude de marque et de satisfaction réalisée chaque année par un institut d'études de marché indépendant.

### CHIFFRES PAR COUVERTURE (EFFECTIF DE RISQUE)

	1.1.2023	1.1.2022	Différence	Différence en %
<b>Assurance de base selon la LAMal</b>				
Assurance obligatoire des soins (AOS) <sup>1)</sup>	152'547	192'950	-40'403	-20,9
Indemnité journalière LAMal	1'341	1'493	-152	-10,2
<b>Assurances complémentaires selon la LCA</b>				
Mivita	75'578	75'808	-230	-0,3
Comforta	15'751	15'981	-230	-1,4
Denta	32'013	32'675	-662	-2,0
Diversa	21'083	22'101	-1'018	-4,6
Extra	19'714	20'660	-946	-4,6
Hôpital combi	19'579	20'479	-900	-4,4
Hôpital dont avec hôtel	2'223 64	2'218 72	5 -8	0,2 -11,1
Assurance-accidents avec capital décès et invalidité (ADI) seulement les assurés LCA <sup>1)</sup>	26'940	26'398	542	2,1
seulement indemnité journalière sans AOS <sup>1)</sup>	25'776	19'502	6'274	32,2
seulement indemnité journalière sans AOS <sup>1)</sup>	299	331	-32	-9,7
<b>Nombre total d'assurés<sup>1)</sup></b>	<b>178'622</b>	<b>212'783</b>	<b>-34'161</b>	<b>-16,1</b>

<sup>1)</sup> Le nombre total d'assurés comprend les chiffres de l'«Assurance obligatoire des soins (AOS)», «seulement les assurés LCA» et «seulement indemnité journalière sans AOS».

## CHIFFRES DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DES SOINS (AOS) PAR ASSURANCE ET NIVEAU DE FRANCHISE

	Niveau de franchise en CHF	1.1.2023	1.1.2022	Différence	Différence en %
<b>Standard</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	7'805	8'884	-1'079	-12,1
Franchise ordinaire pour adultes	300	25'512	27'950	-2'438	-8,7
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		672	752	-80	-10,6
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		11'524	13'424	-1'900	-14,2
<b>Total</b>		<b>45'513</b>	<b>51'010</b>	<b>-5'497</b>	<b>-10,8</b>

### Assurance médecin de famille CareMed

Franchise ordinaire pour enfants	0	3'226	3'840	-614	-16,0
Franchise ordinaire pour adultes	300	21'443	26'177	-4'734	-18,1
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		486	600	-114	-19,0
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		22'468	34'435	-11'967	-34,8
<b>Total</b>		<b>47'623</b>	<b>65'052</b>	<b>-17'429</b>	<b>-26,8</b>

### HMO

Franchise ordinaire pour enfants	0	856	1'008	-152	-15,1
Franchise ordinaire pour adultes	300	10'681	12'180	-1'499	-12,3
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		155	197	-42	-21,3
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		16'492	22'657	-6'165	-27,2
<b>Total</b>		<b>28'184</b>	<b>36'042</b>	<b>-7'858</b>	<b>-21,8</b>

### TelFirst

Franchise ordinaire pour enfants	0	2'109	2'632	-523	-19,9
Franchise ordinaire pour adultes	300	5'228	6'418	-1'190	-18,5
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		311	395	-84	-21,3
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		12'559	18'994	-6'435	-33,9
<b>Total</b>		<b>20'207</b>	<b>28'439</b>	<b>-8'232</b>	<b>-28,9</b>

### FlexCare

Franchise ordinaire pour enfants	0	146	199	-53	-26,6
Franchise ordinaire pour adultes	300	517	1'199	-682	-56,9
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		40	81	-41	-50,6
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		2'231	6'888	-4'657	-67,6
<b>Total</b>		<b>2'934</b>	<b>8'367</b>	<b>-5'433</b>	<b>-64,9</b>

### SmartCare

Franchise ordinaire pour enfants	0	268	105	163	155,2
Franchise ordinaire pour adultes	300	1'138	532	606	113,9
Franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		110	38	72	189,5
Franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		6'570	3'365	3'205	95,2
<b>Total</b>		<b>8'086</b>	<b>4'040</b>	<b>4'046</b>	<b>100,1</b>

<b>Total global AOS</b>		<b>152'547</b>	<b>192'950</b>	<b>-40'403</b>	<b>-20,9</b>
-------------------------	--	----------------	----------------	----------------	--------------

<sup>1)</sup> Niveaux de franchise au choix pour enfants: CHF 100, 200, 400, 600

<sup>2)</sup> Niveaux de franchise au choix pour adultes: CHF 500, 1'000, 1'500, 2'000, 2'500

## 1.2 COLLABORATEURS

### EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, l'effectif converti en équivalents plein temps s'élevait à 245 collaborateurs (année précédente: 231).

### MESURES EN FAVEUR DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Les collaboratrices et collaborateurs d'Atupri constituent la base solide de l'ensemble de nos activités en tant qu'assureur de la santé efficace et fiable pour nos clientes et clients. En tant qu'employeur, les éléments suivants nous ont marqués en 2022:

#### **Promouvoir la mobilité et la flexibilité du travail**

En tant qu'assureur de la santé, nous encourageons un univers professionnel qui préserve la santé. Notre conception de la coopération «Je suis Atuprienne/Atuprien» lancée l'année dernière, fondée sur la confiance, l'autodétermination et l'initiative personnelle, s'inscrit dans ce contexte. Cela implique entre autres d'émettre le moins de directives possibles, mais d'en adopter autant que nécessaire. Nos collaboratrices et collaborateurs ont donc en principe la possibilité de déterminer de façon autonome l'endroit où ils travaillent, d'entente avec leurs supérieurs hiérarchiques et leur équipe.

#### **Le baromètre d'ambiance 2022 est très positif**

Chaque année, nous mesurons la satisfaction de notre personnel à l'aide d'un sondage certifié (label «Employers We Trust»), réalisé par le cabinet de conseil et de recherche indépendant Empiricon. Avec un taux de participation de 84 % sur environ 250 personnes interrogées, cette année encore, nous avons obtenu de très bons résultats pour l'ensemble de l'entreprise. Les onze questions étaient identiques à celles de l'année précédente et ont débouché sur des résultats meilleurs ou équivalents. Il est particulièrement réjouissant de constater que la note attribuée à nos cadres, qui incarnent en tant que supérieurs les valeurs de notre conception de la collaboration, a encore augmenté de manière significative. Désormais, nos valeurs élevées en matière d'engagement

et d'identification sont quasiment ancrées dans la tradition. Les évaluations moins positives, voire négatives, et qui impliquent un besoin d'agir, concernent différentes unités d'organisation. Elles ont donné lieu à des analyses et discussions, suivies de la prise de mesures.

#### **La rémunération fait partie d'une offre globale attrayante**

Notre système de rémunération repose sur les éléments fonction, performance et marché du travail. Les Atupriennes et Atupriens doivent être rémunérés en fonction de leur rôle et de leur manière de l'assumer. Lors des négociations salariales internes du printemps 2022, environ 1% de la masse salariale budgétisée pour 2022 a été affectée à des adaptations salariales individuelles et structurelles et environ 0,2% à des primes de performance uniques. Pour la fixation des salaires, nous avons utilisé les évaluations de fonction et les niveaux de fonction remaniés avec les responsables hiérarchiques.

#### **Projet «Univers professionnel Atupri»**

Sur la base de la phase initiale d'analyse et de conception de notre projet «Univers professionnel Atupri», nous avons élaboré un concept de fonction de travail ainsi qu'un Style Guide. Notamment le renouvellement de notre infrastructure de bureau actuelle implique une nécessité d'agir. Notre site de Berne, qui abrite la direction, déménagera en 2025 des locaux actuels de la Zieglerstrasse, de la Gartenstrasse et de la Seilerstrasse à la Laupenstrasse. Le projet «Univers professionnel Atupri» comprend également des programmes de modernisation de l'infrastructure de bureau sur nos sites de Fribourg, Lausanne, Lucerne et Zurich Oerlikon.

## 1.3 PROJETS

Dans le cadre des champs d'action stratégiques, divers projets axés sur la numérisation ont été mis en œuvre ou lancés.

- Dans le calculateur de primes, un renouvellement technologique a permis d'apporter diverses améliorations pour les clients. Notamment le changement de modèle et de franchise ou de médecin a été simplifié.
- Dans le domaine de la loi sur le contrat d'assurance (LCA), l'assurance-accidents et décès (ADI) se positionne mieux grâce à différentes mesures (conclusion combinée, amélioration de la gestion des utilisateurs).
- En ce qui concerne la nouvelle loi sur la protection des

données, de nouvelles directives ont été élaborées et des formations internes dispensées aux collaboratrices et collaborateurs.

- Au niveau de la Vente, l'organisation et les processus ont été adaptés afin de renforcer les propres canaux de vente, d'améliorer le service à la clientèle et d'optimiser l'expérience client de bout en bout.
- Les travaux de conception et de réalisation concernant le renouvellement prévu des systèmes informatiques en 2023/2024, en vue d'obtenir l'architecture IT visée, ont commencé. Il s'agit notamment de l'introduction d'une

nouvelle application de gestion de la relation client (CRM), la mise à disposition et l'intégration d'un nouveau système de gestion des documents (DMS) pour la centralisation des documents ainsi que l'extension du système ERP existant afin d'optimiser la mise en œuvre de nos processus de prestations. Dans le cadre de ces travaux, nous avons introduit une nouvelle application pour la gestion des leads et des campagnes au deuxième trimestre 2022.

La transformation numérique influence fortement l'environnement de travail de la plupart des collaboratrices et collaborateurs. C'est pourquoi dans tous les projets, Atupri attache beaucoup d'importance à la gestion du changement.

## 1.4 CONDITIONS-CADRES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

### **Financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS)**

Une motion de 2009 demande que les caisses-maladie et les cantons financent de manière uniforme les traitements, qu'ils soient dispensés en ambulatoire ou en milieu hospitalier. La commission compétente du Conseil national avait élaboré un projet de loi à ce sujet. Le Conseil national l'a adopté lors de sa session d'automne 2019. Le projet prévoit le transfert des traitements hospitaliers vers les soins ambulatoires, dans la mesure où cela est judicieux sur le plan médical. L'objectif est également de faciliter les soins coordonnés. Comme les traitements ambulatoires coûtent en général moins cher, cela pourrait globalement freiner la croissance des coûts. En novembre 2022, le Conseil des États a demandé que les caisses-maladie et les cantons financent les prestations couvertes par l'assurance de base selon le principe de la répartition uniforme des coûts, non seulement dans les domaines ambulatoire et stationnaire, mais aussi dans les soins de longue durée. La Commission du Conseil des États souhaite en outre octroyer davantage de possibilités de pilotage et de contrôle aux cantons. Pour le moment, ces derniers versent directement aux fournisseurs de prestations quelque 10 milliards de francs pour le financement des prestations hospitalières stationnaires et pour le financement résiduel des prestations de soins, soit environ un quart du coût total des prestations allouées au titre de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Ces montants devront désormais être versés aux assureurs sous la forme d'une contribution cantonale, et à l'avenir, ces dernières rembourseront l'ensemble des prestations LAMal aux fournisseurs de prestations.

### **Initiative d'allègement des primes et initiative pour un frein aux coûts**

L'initiative d'allègement des primes du PS a vu le jour en février 2020. Elle demande que personne ne paie plus de 10 % de son revenu personnel pour des primes d'assurance-maladie. Le Conseil fédéral a rejeté cette initiative, en lui reprochant de ne pas tenir compte de la problématique des coûts. Il a décidé de soumettre un contre-projet indirect, selon lequel la contribution cantonale aux réductions de primes serait liée aux coûts bruts du système de santé. En mars 2021, le parti Le Centre a déposé auprès de la Chancellerie fédérale son initiative pour un frein aux coûts, lequel a récolté

près de 119'000 signatures. Le Conseil fédéral a également rejeté cette initiative. Selon lui, le mécanisme qu'elle propose manque de souplesse. En guise de contre-projet indirect, le Conseil fédéral a décidé d'introduire un objectif pour l'évolution des coûts dans l'assurance de base. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du programme actuel de maîtrise des coûts (voir ci-dessous).

### **Programme de maîtrise des coûts**

Le Conseil fédéral veut réduire la croissance des coûts dans le système de santé et diminuer ainsi la charge qui pèse sur les payeurs de primes en Suisse. En 2018, le Conseil fédéral a adopté un programme de maîtrise des coûts, lequel a donné lieu à deux volets de mesures visant à freiner la hausse des coûts. Certaines mesures du premier volet sont entrées en vigueur en 2022, comme l'obligation pour les fournisseurs de prestations de remettre systématiquement à la personne assurée une copie de la facture, la création d'une organisation tarifaire nationale et l'encouragement de forfaits dans le domaine ambulatoire.

Après le premier volet de mesures, le Conseil fédéral a adopté, lors de sa séance du 7 septembre 2022, le deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts à l'attention du Parlement. Celui-ci prévoit notamment de promouvoir les réseaux de soins coordonnés afin que les professionnels de la santé se regroupent dans un cadre multidisciplinaire, sous la direction d'un médecin, pour proposer une prise en charge médicale intégrée. Tous les fournisseurs de prestations des domaines stationnaire et ambulatoire seront tenus de transmettre leurs factures sous forme électronique. Les pharmaciens auront également la possibilité de décompter certaines prestations fournies de manière autonome, à la charge de l'assurance de base.

### **COVID-19**

Depuis le retour à la normale au 1<sup>er</sup> avril 2022, les cantons assument à nouveau la responsabilité de remédier à l'épidémie de COVID-19. La Confédération a pris en charge les coûts du test COVID-19 jusqu'à fin 2022. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce sont les caisses-maladie ou les patients qui devront supporter ces coûts. Les autres mesures contre le COVID-19 restent applicables jusqu'à la mi-2024.

## 2 EXERCICE

Pour Atupri, l'exercice 2022 a été difficile. Les transferts d'assurés vers des modèles Managed Care et des franchises annuelles élevées ont entraîné, d'une part, une baisse des recettes de primes par tête et, d'autre part, le versement d'un montant très élevé au titre de la compensation des risques. Si l'on ajoute l'effet de rattrapage du COVID-19 sur les paiements de prestations, on obtient un résultat actuariel clairement négatif. Cela se traduit par un ratio combiné de 103,6%. En outre, les marchés des placements de capitaux ont affiché des performances négatives à deux chiffres. Les guerres, les incertitudes géopolitiques, l'infla-

tion et les hausses des taux d'intérêt qui en découlent ont contribué à ce résultat qui restera dans les annales. Pratiquement toutes les catégories de placements ont généré des rendements négatifs importants. Il faut remonter à 1931 pour trouver la dernière évolution aussi défavorable sur les marchés. Il est donc d'autant plus important de pouvoir utiliser les réserves de fluctuation de valeur disponibles pour amortir ces pertes. Les taux de solvabilité supérieurs à 100% peuvent être utilisés pour financer ces pertes. Cela comporte l'avantage de pouvoir éviter des effets de rattrapage lors des futures adaptations des primes.

### 2.1 CHIFFRES-CLÉS 2022

		2022	2021	Différence en %
Primes	en CHF l'000	823'628	829'456	-1
Prestations versées	en CHF l'000	737'384	718'263	3
Frais d'exploitation	en CHF l'000	58'295	54'249	7
Frais d'exploitation par personne assurée <sup>1)</sup>	CHF	273	252	8
Ratio combiné <sup>2)</sup>	en %	103,6	100,1	4
Résultat de l'entreprise	en CHF l'000	-66'696	23'721	-381
Total du bilan	en CHF l'000	687'899	868'205	-21
Provisions <sup>3)</sup>	en CHF l'000	367'667	444'471	-17
Fonds propres	en CHF l'000	198'459	265'154	-25
Total personnes assurées <sup>4)</sup>		178'622	212'783	-16
Collaboratrices et collaborateurs <sup>5)</sup>		245	231	6

<sup>1)</sup> Par personne assurée au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021

<sup>2)</sup> Ratio combiné = total des charges d'assurance et charge d'exploitation par rapport aux primes encaissées pour propre compte

<sup>3)</sup> Provisions = provisions techniques pour propre compte, provisions techniques pour fluctuation et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance, provisions non techniques, provisions pour risques liés aux placements de capitaux

<sup>4)</sup> Total personnes assurées = état au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022

<sup>5)</sup> Converti en équivalent plein temps = état au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021

Toutes les indications et informations détaillées sur les [comptes annuels\\*](#) apparaissent dans le chapitre correspondant, y compris les [commentaires\\*](#) sur une sélection de positions du bilan et du compte de résultats.

## 2.2 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### Conseil de fondation

Le conseil de fondation est responsable de la direction suprême, de la surveillance et du contrôle d'Atupri et de la direction générale. Il lui appartient de définir la stratégie d'Atupri. Le conseil de fondation se compose de six membres. Le président du conseil de fondation, Franz Müller, et Andreas Dolf ont démissionné de leur mandat pour le 31 décembre 2022. Daniel Luder a été élu pour succéder à Andreas Dolf et Sandra Thoma Hauser en tant qu'ancienne vice-présidente a repris le flambeau à la présidence du conseil de fondation. Daniel Wirz est quant à lui le nouveau vice-président.

### Comité d'audit

Le Comité d'audit (CA) évalue la présentation des comptes, la gestion du risque, le système de contrôle interne, les processus de conformité et de direction ainsi que la qualité du travail, l'efficacité et les rapports de révision de l'organe de révision externe ainsi que de la Révision interne. Le CA est composé de quatre membres du conseil de fondation. La présidente ou le président de la direction générale, la ou le responsable Finances et Controlling ainsi que la Révision interne et l'organe de révision externe assistent en général aux séances avec une voix consultative et sans droit de vote.

### Comité de placement

Le comité de placement (CP) est responsable de la mise en œuvre des directives de placement approuvées par le conseil de fondation et surveille périodiquement le respect des directives de placement ainsi que les résultats des placements. Le CP compte deux membres du conseil de fondation, deux représentants de la direction générale (président de la direction générale, responsable Finances et Services) et un expert externe en placements.

### Révision interne

La Révision interne est un organe de contrôle indépendant chargé de surveiller et de contrôler l'activité commerciale d'Atupri. Cette fonction a été confiée à la société Balmer Etienne, Lucerne. Balmer-Etienne aide ainsi le conseil de fondation à s'acquitter de ses obligations légales et découlant de l'acte de fondation. Sa mission principale consiste à identifier les écarts ainsi que les points faibles et à proposer des moyens de les éliminer et d'y remédier dans le futur. Pour chaque contrôle, la Révision interne établit un rapport standardisé sur ses activités d'audit à l'attention du conseil de fondation. Sur le plan technique, la Révision interne est subordonnée au CA.

### Direction générale

La direction générale est l'organe exécutif suprême d'Atupri, sous la houlette de la présidente ou du président. Elle se compose de la présidente ou du président et des responsables des divisions Marketing et Vente, Prestations ainsi que Finances et Controlling, nommés par le conseil de fondation.

### Rémunérations

Le conseil de fondation fixe les indemnités de ses membres et décide de la rémunération des membres de

la direction générale. En 2022, les membres du conseil de fondation et de la direction générale ont reçu les versements suivants: la rémunération globale des membres du conseil de fondation a atteint CHF 171'000.-. Ce montant comprend également l'ensemble des rémunérations pour la collaboration au sein des différents comités du conseil de fondation. Le président du conseil de fondation a reçu un montant de CHF 66'000.-. La rémunération totale des quatre membres de la direction générale se compose des salaires bruts et des primes de performance à hauteur de CHF 1'025'045.- ainsi que des cotisations de prévoyance à hauteur de CHF 124'808.40. Le montant le plus élevé a été versé au président de la direction générale, qui a perçu un salaire brut de CHF 294'996.-, ainsi que des cotisations de prévoyance à hauteur de CHF 38'848.-. Aucun honoraire ni aucune rémunération supplémentaire des membres du conseil de fondation ou de la direction générale relevant de l'obligation de publier n'a été versé.

### Actuaire responsable

Atupri a externalisé la fonction d'actuaire responsable. L'actuaire responsable est Thomas Gisler, Valucor AG, Zurich. Les tâches de l'actuaire responsable sont régies par l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la surveillance des entreprises d'assurance privées. Elles englobent notamment l'évaluation de la situation financière actuelle et des influences possibles de l'évolution actuarielle sur la situation financière de l'entreprise.

### Gestion du risque

Avec une vision intégrale des risques à l'échelle de l'entreprise, Atupri garantit une gestion du risque adaptée à la situation commerciale en ce qui concerne tous les risques importants. Atupri s'appuie à cette fin sur l'article 22 LSAMal et l'article 22 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA).

### Système de gestion du risque

Le règlement d'organisation d'Atupri stipule que le conseil de fondation a la responsabilité de garantir la gestion du risque et qu'il édicte une politique de risque correspondante. Il délègue la mise en œuvre à la direction générale, laquelle donne les instructions nécessaires.

Grâce au modèle des trois lignes de défense (Three Lines of Defense [3LoD]), Atupri déploie trois niveaux de lutte contre les risques. La première ligne de défense comprend tous les secteurs d'activité, en tant que propriétaires du risque. La deuxième ligne de défense englobe les fonctions Gestion du risque et Conformité. La troisième ligne de défense est l'Audit interne. La gestion du risque définit les processus et instruments par lesquels les secteurs d'activité identifient, évaluent et pilotent leurs risques.

### Processus de gestion du risque

La gestion du risque d'Atupri sert à identifier, évaluer, prioriser et piloter ainsi qu'à surveiller les risques à l'échelle de l'entreprise, tout en assurant un processus d'alerte à un stade précoce et le reporting correspondant. La gestion du risque porte sur l'ensemble tous les risques essentiels aux

quels Atupri est exposée, y compris les risques en rapport avec la cybersécurité et les risques stratégiques.

### **Système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne (SCI) d'Atupri est régi par les dispositions légales du code des obligations (CO) ainsi que par la LSAMal et l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal). Le SCI réduit les risques (opérationnels) liés aux processus et aux personnes. Atupri poursuit ainsi les objectifs suivants: garantir la fiabilité des rapports financiers et la régularité de la comptabilité, garantir le bon fonctionnement des processus commerciaux ainsi que le respect des lois et des prescriptions en matière de conformité.

### **Code de conduite et plateforme d'annonce**

Le code de conduite d'Atupri renferme les principales règles de conduite, dont le respect permet d'instaurer la confiance, la sécurité et la transparence, tout en protégeant et en consolidant la bonne réputation de l'entreprise. Les règles de conduite reposent sur une action responsable, sur le respect des lois et des prescriptions ainsi que sur une culture institutionnalisée de la conformité et de la gestion du risque. Sur une plateforme d'annonce externe, les membres du personnel d'Atupri peuvent signaler, à titre anonyme, les abus ainsi que les éventuelles violations du code de conduite, notamment du droit en vigueur ainsi que des processus et instructions internes.

## **2.3 ORGANES ET ORGANIGRAMME AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

### **CONSEIL DE FONDATION**

#### **Présidente**

D<sup>r</sup> Sandra Thoma Hauser

#### **Vice-président**

Daniel Wirz

#### **Membres**

Prof. Bettina Borisch

Daniel Luder

D<sup>r</sup> Iris Kornacker

D<sup>r</sup> Bruno Schatzmann

### **COMITÉ DE PLACEMENT**

#### **Membres**

Daniel Wirz (président)

D<sup>r</sup> Sandra Thoma Hauser

Christof Zürcher

Alfred Amrein

Beat Kunz, expert en placement externe

### **COMITÉ D'AUDIT**

#### **Membres**

Daniel Luder (président)

D<sup>r</sup> Sandra Thoma Hauser

Daniel Wirz

D<sup>r</sup> Bruno Schatzmann

#### **Secrétariat du conseil de fondation**

Daniela Guerra

### **ORGANE DE RÉVISION EXTERNE**

Ferax Treuhand AG, Zurich

### **RÉVISION INTERNE**

Balmer-Etienne AG, Lucerne

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **Président**

Christof Zürcher

#### **Responsable Finances et Services**

Alfred Amrein

#### **Responsable Marketing et Vente**

D<sup>r</sup> Caroline Meli

#### **Responsable Prestations**

Jona Städeli

### **DIRECTION**

#### **Responsable Human Resources**

Thomas Baumann

#### **Responsable GI et Projets**

Roger-Noël Beck

#### **Responsable Gestion des risques**

Patrick Egger

#### **Responsable Droit, Conformité et secrétariat général**

Silvio Alonso

### **MÉDECINS-CONSEIL LAMAL**

D<sup>r</sup> Daniel Schenk

D<sup>r</sup> Bruno Lombardi

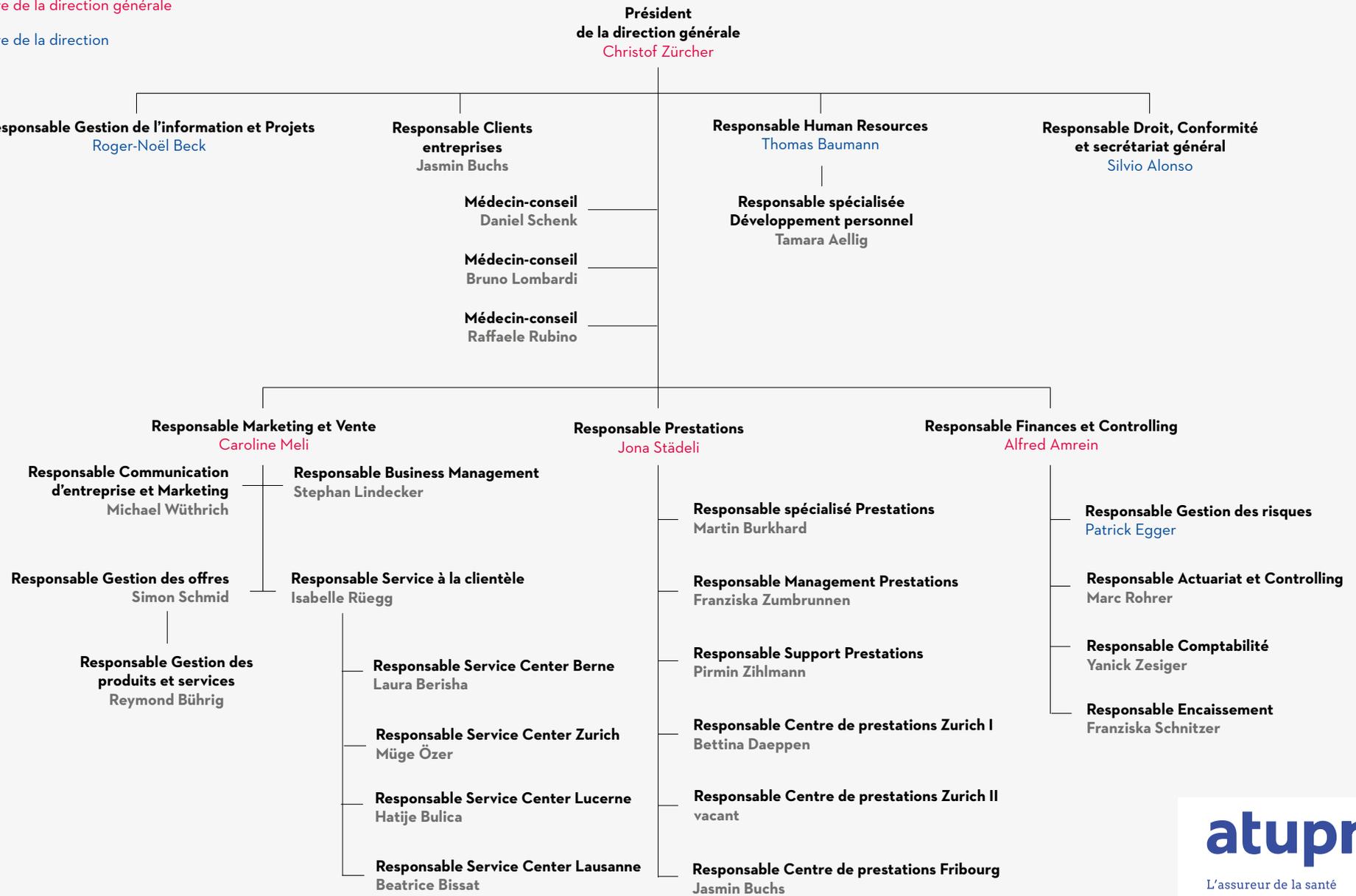
D<sup>r</sup> Raffaele Rubino

### **DENTISTES-CONSEIL**

RVK Vertrauens- und Versicherungsärztlicher Dienst

Membre de la direction générale

Membre de la direction



### 3 PERSPECTIVES

Au sein de la division Marketing et Vente, Atupri prévoit d'introduire un nouveau produit d'assurance complémentaire ambulatoire ainsi que de revoir la conception de l'espace client numérique. La mise en place de la nouvelle organisation de service et l'introduction du CRM constituent un autre projet central.

Dans la division Gestion de l'information et projets, les priorités sont de poursuivre le développement de la gestion des services informatiques, de mettre en place une méthode de travail agile au sein de l'équipe en charge du numérique, en collaboration avec les départements spécialisés et, en particulier, de mettre en service – comme prévu – une nouvelle plateforme informatique pérenne hautement disponible. La nouvelle plateforme informatique aura un grand impact global sur l'organisation et les processus, tout au long de notre chaîne d'expérience client, en particulier dans les divisions Traitement des prestations et Vente. En outre, elle soutiendra la poursuite systématique de la stratégie de numérisation et le développement des applications clients et du positionnement d'Atupri en tant que leader dans le domaine des services.

La division Human Resources prévoit entre autres de poursuivre le projet «univers professionnel Atupri» avec la planification de la construction qui accueillera la direction de Berne et du déménagement sur le nouveau site. Des mesures de marketing du personnel sont toujours prévues, avec la diversification des canaux de recrutement. En ce qui concerne le Développement du personnel, l'accent est mis sur la compétence numérique et sur le concept de formation global, pour inculquer des connaissances sur les modifications apportées dans les applications de nos systèmes centraux (étape 2 du programme «Architecture visée 20xx»).

Au programme de la division Gestion du risque figurent notamment l'optimisation du SCI, l'opérationnalisation de la directive «Gestion des processus» et de la directive «Gestion des crises, des urgences et de la continuité d'exploitation», ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du cadre de cybersécurité et le développement de la sécurité des données. La division Conformité se concentre principalement sur les travaux de mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection des données, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Des audits internes et externes sont également effectués auprès des partenaires pour vérifier le respect de la protection des données. En ce qui concerne la sécurité des données, Conformité coopère au niveau de la définition des exigences juridiques.

# Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision  
au conseil de fondation de  
**Atupri Gesundheitsversicherung, Berne**

Zurich, le 21 avril 2023

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Atupri Gesundheitsversicherung (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe y compris un résumé des principales méthodes comptables

Selon notre appréciation, les comptes annuels, présentés aux pages 17 à 36, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### *Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels*

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales ainsi qu'à l'acte de fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ferax Treuhand AG



Emil Walt

*Expert réviseur agréé*

*Réviseur responsable*



Ronito Kunz

*Expert réviseur agréé*

# Comptes annuels

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

## ACTIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication <sup>1)</sup>	2022	2021	Différence en %
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>599'947</b>	<b>774'887</b>	<b>-23</b>
Placements de capitaux	4.1	595'571	774'353	
Immobilisations incorporelles	4.2	4'018	-	
Immobilisations corporelles	4.3	358	534	
<b>Actifs circulants</b>		<b>87'952</b>	<b>93'318</b>	<b>-6</b>
Comptes de régularisation	4.4	1'164	1'618	
Créances	4.4	37'388	43'556	
Liquidités	4.4	49'400	48'144	
<b>Total des actifs</b>		<b>687'899</b>	<b>868'205</b>	<b>-21</b>

## PASSIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication <sup>1)</sup>	2022	2021	Différence en %
<b>Fonds propres</b>		<b>198'459</b>	<b>265'154</b>	<b>-25</b>
Réserves issues du bénéfice	Tableau de variation des fonds propres	198'459	265'154	
<b>Engagements</b>		<b>489'440</b>	<b>603'051</b>	<b>-19</b>
Provisions techniques pour propre compte	4.5	286'167	298'799	
Provisions techniques pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	49'200	52'750	
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	32'299	92'922	
Engagements	4.9	79'820	102'986	
Comptes de régularisation	4.9	41'954	55'594	
<b>Total des passifs</b>		<b>687'899</b>	<b>868'205</b>	<b>-21</b>

<sup>1)</sup> Dans l'annexe à partir de la [page 21](#)

Vous trouverez les détails dans les rubriques suivantes de l'annexe:

- Principes de présentation des comptes
- Principes de comptabilisation et d'évaluation
- Explications

# COMPTE DE RÉSULTAT 2022

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Explication <sup>1)</sup>	2022	2021	Différence en %
<b>Primes acquises pour propre compte</b>		<b>814'058</b>	<b>825'321</b>	<b>-1</b>
Primes		823'628	829'456	
Déductions sur produits		-8'662	-3'315	
Contributions du secteur public		-909	-820	
<b>Charges d'assurances</b>		<b>-785'266</b>	<b>-771'710</b>	<b>2</b>
Prestations		-843'674	-819'807	
Participations aux coûts		118'079	114'323	
Autres dépenses pour les prestations		-11'789	-12'780	
Parts d'excédents Indemnité journalière		-44	-349	
Variation des provisions techniques pour propre compte	4.5	12'632	-1'537	
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	3'550	-350	
Compensation des risques		-64'019	-51'211	
<b>Résultat de l'assurance</b>		<b>28'792</b>	<b>53'612</b>	<b>-46</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		<b>-58'295</b>	<b>-54'249</b>	<b>7</b>
Frais d'exploitation pour propre compte	4.10	-58'295	-54'249	
<b>Ratio combiné</b>		<b>103,62%</b>	<b>100,08%</b>	<b>4</b>
<b>Autre résultat d'exploitation</b>		<b>-121</b>	<b>-126</b>	<b>-4</b>
Autres produits d'exploitation	4.11	2'543	2'449	
Autres charges d'exploitation	4.11	-2'663	-2'575	
<b>Résultat des placements de capitaux</b>		<b>-37'521</b>	<b>28'624</b>	<b>-231</b>
Produits des placements de capitaux		17'874	59'960	
Charges des placements de capitaux		-116'017	-23'132	
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	60'622	-8'205	
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-67'145</b>	<b>27'860</b>	<b>-341</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>-67'145</b>	<b>27'860</b>	<b>-341</b>
<b>Impôts</b>		<b>449</b>	<b>-4'139</b>	<b>-111</b>
Impôts		449	-4'139	
<b>Résultat de l'entreprise</b>		<b>-66'696</b>	<b>23'721</b>	<b>-381</b>

<sup>1)</sup> Dans l'annexe à partir de [la page 21](#)

Le compte de résultat par branche d'assurance est présenté dans le compte de résultat sectoriel (chiffre 1 de l'annexe).

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication <sup>1)</sup>	2022	2021
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-66'696</b>	<b>23'721</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	4.2	2'008	345
Amortissements des immobilisations corporelles	4.3	204	360
Amortissements des créances sur les preneurs d'assurance	4.4	5'396	151
Variations des placements de capitaux <sup>2)</sup>	4.1	109'424	-27'764
Variations des provisions techniques	4.5	-12'432	1'987
Modifications des provisions pour participations aux excédents	4.5	-200	-450
Variations des provisions pour fluctuations et provisions pour d'autres risques	4.6	-3'550	350
Variations des provisions non actuarielles <sup>3)</sup>	4.7	-	-605
Modifications des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	-60'622	8'205
Variations des actifs de régularisation	4.4	454	200
Variations des créances auprès des preneurs d'assurance	4.4	-3'545	-1'745
Variations des créances à l'égard des institutions publiques	4.4	2'424	-1'384
Variations des autres créances	4.4	1'443	78
Variations des dettes provenant des opérations d'assurance	4.9	-24'266	20'426
Variations des autres engagements	4.9	1'101	-520
Variations des passifs de régularisation	4.9	-13'640	27'565
<b>Flux financiers relatifs à l'exploitation</b>		<b>-62'498</b>	<b>50'921</b>
Investissements dans des immobilisations corporelles	4.3	-27	-21
Investissements dans des immobilisations incorporelles	4.2	-6'026	0
Déduction Global Custody <sup>4)</sup>	4.1	80'000	-30'000
Flux financiers provenant du Global Custody <sup>4)</sup>	4.1	-10'642	-10'611
Désinvestissements des immobilisations corporelles	4.3	0	35
Désinvestissements des placements en institutions LCA <sup>4)</sup>	4.1	450	-
<b>Flux financiers provenant des investissements</b>		<b>63'755</b>	<b>-40'597</b>
<b>Total des flux financiers</b>		<b>1'256</b>	<b>10'324</b>
Liquidités au 1.1.	4.4	48'144	37'820
Liquidités au 31.12.	4.4	49'400	48'144
<b>Variation des liquidités</b>		<b>1'256</b>	<b>10'324</b>

<sup>1)</sup> Dans l'annexe à partir de la [page 21](#)

<sup>2)</sup> Les détails se trouvent dans les explications de l'annexe, ch. 4.1.

<sup>3)</sup> Les provisions ont été dissoutes avec effet sur le résultat au cours de l'exercice précédent.

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Indemnité journalière facultative LAMal	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>3'672</b>	<b>191'115</b>	<b>46'646</b>	<b>241'433</b>
Variation du résultat	72	2'277	21'372	23'721
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>3'744</b>	<b>193'392</b>	<b>68'018</b>	<b>265'154</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2022</b>	<b>3'744</b>	<b>193'392</b>	<b>68'018</b>	<b>265'154</b>
Variation du résultat	-1	-62'631	-4'063	-66'696
<b>Total du bilan au 31.12.2022</b>	<b>3'743</b>	<b>130'761</b>	<b>63'955</b>	<b>198'459</b>

# Annexe aux comptes annuels

# 1 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal		Complément LCA		Indemnité journalière facultative LAMal		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>Produits d'assurances</b>	<b>726'181</b>	<b>734'486</b>	<b>87'647</b>	<b>90'585</b>	<b>230</b>	<b>250</b>	<b>814'058</b>	<b>825'321</b>
Primes	732'471	735'580	90'928	93'626	230	250	823'628	829'456
Déductions sur produits	-5'381	-274	-3'281	-3'041	-	-	-8'662	-3'315
Contributions du secteur public	-909	-820	-	-	-	-	-909	-820
<b>Charges d'assurances</b>	<b>-739'273</b>	<b>-705'969</b>	<b>-45'778</b>	<b>-65'571</b>	<b>-215</b>	<b>-170</b>	<b>-785'266</b>	<b>-771'710</b>
Prestations	-780'422	-752'906	-63'020	-66'696	-232	-205	-843'674	-819'807
Participations aux coûts	117'890	114'116	189	207	-	-	118'079	114'323
Autres dépenses pour les prestations	-11'721	-12'969	-68	189	-	-	-11'789	-12'780
Parts d'excédents indemnité journalière	-	-	-44	-349	-	-	-44	-349
Variation des provisions techniques pour propre compte	-1'000	-3'000	13'615	1'428	17	35	12'632	-1'537
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	-	-	3'550	-350	-	-	3'550	-350
Compensation des risques	-64'019	-51'211	-	-	-	-	-64'019	-51'211
<b>Résultat de l'assurance</b>	<b>-13'092</b>	<b>28'517</b>	<b>41'869</b>	<b>25'014</b>	<b>15</b>	<b>-81</b>	<b>28'792</b>	<b>53'612</b>
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>-37'253</b>	<b>-35'679</b>	<b>-21'030</b>	<b>-18'558</b>	<b>-12</b>	<b>-12</b>	<b>-58'295</b>	<b>-54'249</b>
Frais d'exploitation pour propre compte	-37'253	-35'679	-21'030	-18'558	-12	-12	-58'295	-54'249
<b>Ratio combiné</b>	<b>106,93%</b>	<b>100,98%</b>	<b>76,22%</b>	<b>92,87%</b>	<b>98,58%</b>	<b>72,61%</b>	<b>103,62%</b>	<b>100,08%</b>
<b>Autre résultat d'exploitation</b>	<b>-2'050</b>	<b>-1'993</b>	<b>1'930</b>	<b>1'868</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-121</b>	<b>-126</b>
Autres produits d'exploitation	459	446	2'084	2'003	-	-	2'543	2'449
Autres charges d'exploitation	-2'509	-2'439	-154	-135	-1	-1	-2'663	-2'575
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>-10'237</b>	<b>11'432</b>	<b>-27'281</b>	<b>17'188</b>	<b>-3</b>	<b>-4</b>	<b>-37'521</b>	<b>28'624</b>
Produits des placements de capitaux	10'436	29'255	7'435	30'695	3	9	17'874	59'960
Charges des placements de capitaux	-55'680	-12'019	-60'319	-11'109	-18	-4	-116'017	-23'132
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	35'008	-5'804	25'604	-2'399	11	-2	60'622	-8'205
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-62'631</b>	<b>2'277</b>	<b>-4'513</b>	<b>25'511</b>	<b>-1</b>	<b>72</b>	<b>-67'145</b>	<b>27'860</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-62'631</b>	<b>2'277</b>	<b>-4'513</b>	<b>25'511</b>	<b>-1</b>	<b>72</b>	<b>-67'145</b>	<b>27'860</b>
<b>Impôts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>449</b>	<b>-4'139</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>449</b>	<b>-4'139</b>
Impôts	-	-	449	-4'139	-	-	449	-4'139
<b>Résultat de l'entreprise</b>	<b>-62'631</b>	<b>2'277</b>	<b>-4'063</b>	<b>21'372</b>	<b>-1</b>	<b>72</b>	<b>-66'696</b>	<b>23'721</b>

## 2 PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

### STANDARDS DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Conformément à la directive du Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant la présentation des comptes de l'assurance-maladie sociale et conformément au plan comptable de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance doit respecter les Swiss GAAP RPC à partir de l'exercice 2012, toutefois avec quelques compléments. Ainsi, la constitution de provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal est interdite dans la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance. Au chiffre 4.2 de ladite directive, il est indiqué que les comptes annuels statutaires peuvent aussi être établis selon les Swiss GAAP RPC sans compléments.

La présentation des comptes d'Atupri Assurance de la santé se conforme donc à l'ensemble de règles Swiss GAAP RPC 41, en tenant compte de l'ensemble des directives Swiss GAAP RPC.

Dès lors, en dérogation de la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance, des provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal sont constituées dans les présents comptes annuels.

La présentation des comptes respecte les principes «continuité d'exploitation, prééminence de la substance sur la forme, délimitation périodique et matérielle, principe de prudence et principe brut».

En l'absence d'une mention contraire, tous les chiffres ont été arrondis au millier le plus proche. Des différences peuvent par conséquent résulter de l'arrondissement.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Atupri Assurance de la santé n'est pas un groupe. Les comptes individuels sont établis selon les principes susdits.

## 3 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

### ÉVALUATION INDIVIDUELLE

Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des engagements s'applique dans les comptes annuels. Exceptionnellement, les actifs de même nature et les engagements de qualité identiques sont évalués de manière globale dans les comptes annuels.

### COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours de la date de clôture des comptes. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date des transactions.

Tableau des monnaies étrangères selon fortune liée / taux de change au 31.12.2022

EUR 1	CHF 0,987491
GBP 1	CHF 1,112923
USD 1	CHF 0,925200
JPY 100	CHF 0,701124

### PLACEMENT DE CAPITAUX (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.1)

L'évaluation des placements de capitaux se fait aux valeurs actuelles. Les variations de valeur sont saisies dans le compte de résultat en tant que bénéfices de cours non réalisés dans le produit des placements de capitaux et en tant que pertes de cours non réalisées dans les charges des placements de capitaux.

Par valeur actuelle, on entend la valeur du marché pratiquée publiquement. À défaut de valeur du marché, la valeur actuelle est déterminée de la manière suivante:

- par comparaison avec des objets similaires;
- par la valeur en espèces des futurs cashflows ou produits (méthode Discounted Cash Flow);
- par une autre méthode d'évaluation reconnue

Si la valeur du marché n'est pas connue ou qu'aucune valeur actuelle ne peut être déterminée, l'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition sous déduction des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

### Liquidités

Il s'agit là du ratio de liquidité dans les placements de capitaux. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

### Obligations (créances libellées en montant fixe)

Les obligations, les obligations convertibles et d'autres immobilisations similaires sont des immobilisations à taux fixe libellées en CHF ou en une autre monnaie ayant une valeur nominale. L'évaluation se fait à la valeur du marché et les intérêts courus sont saisis séparément dans les actifs de régularisation. La part des obligations en monnaies étrangères est couverte par des opérations de change à terme.

### Instruments financiers dérivés (opérations de change à terme)

Les instruments financiers dérivés contiennent exclusivement des opérations de change à terme pour couvrir la part de monnaies étrangères dans les obligations. L'évaluation s'effectue aux valeurs du marché.

### Actions (participations aux fonds propres)

En font partie les titres de participation tels que les actions, le capital-participation, les bons de jouissance et d'autres titres similaires. Les participations et les placements collectifs sont présentés séparément. Les immobilisations détenues par Atupri Assurance de la santé sont négociables et évaluées à la valeur du marché.

### Placements collectifs (fonds)

Les placements collectifs figurent dans un poste séparé. L'évaluation est effectuée aux valeurs actuelles (valeurs du marché).

### Placements dans des institutions LAMal, qui servent à la pratique de l'assurance-maladie sociale

Puisque la valeur de ces placements ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition, sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. Pour les bons de participation suivants, l'évaluation est faite aux valeurs d'acquisition:

Placements dans des institutions LAMal	CHF
Volkspothke Schaffhausen	3'950
Pharmacie Populaire Genève	2'000
Genossenschaftsapothke Biel	500
Centre Jurassien Le Noirmont	30'000
<b>Total</b>	<b>36'450</b>

### Placements dans des institutions LCA

Puisque la valeur de ce placement ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition, sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. La participation détenue dans Sumex SA figurant dans ce poste est évaluée à sa valeur d'acquisition d'un montant de CHF 775'444.-. Sumex SA est le fournisseur du logiciel pour assurances-maladie utilisé par Atupri. La participation d'Atupri est de 12,88 %.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.2)

Ce poste contient des valeurs sans existence physique qui ont été acquises ou produites en interne. Il s'agit là de logiciels et de licences. Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif si elles sont clairement identifiées, si la détermination des coûts est fiable et si elles apportent une utilité mesurable à l'entreprise durant plusieurs années. L'évaluation des immobilisations incorporelles se fait aux coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Logiciels/licences informatiques 3 ans

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.3)

Les immobilisations corporelles se composent principalement d'équipements d'exploitation et de mobilier ainsi que de l'infrastructure informatique. L'évaluation des immobilisations corporelles se fait aux coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Équipements d'exploitation/mobilier 8 ans  
Matériel informatique 3 ans

### Dépréciations d'actifs

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les placements de capitaux qui sont exceptionnellement évalués à la valeur d'acquisition sont soumis à l'évaluation de l'actualité de la valeur à chaque échéance de clôture du bilan. En cas de signes d'une baisse durable de la valeur, un calcul de la valeur réalisable est établi (test d'impairment). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, une adaptation avec effet sur le compte de résultat, par le biais d'un amortissement exceptionnel, doit être réalisée.

## ACTIFS CIRCULANTS (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.4)

### Créances/comptes de régularisation

Les **créances** à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les réassureurs, les agents et intermédiaires, les institutions publiques et autres sont déclarées aux valeurs nominales et les corrections de valeur économiquement nécessaires sont prises en compte de manière adéquate. La saisie des créances intervient au moment de la facturation. Le cas échéant, la délimitation périodique est effectuée par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant des intérêts courus des placements de capitaux ainsi que les charges et produits devant être délimités dans le temps.

### Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Elles comprennent les soldes de caisse, les avoirs sur comptes postaux et bancaires, ainsi que les fonds à vue et en dépôt d'une durée maximale de 90 jours.

Le ratio de liquidité dans les placements de capitaux est saisi et évalué dans le poste Placements de capitaux.

## PROVISIONS TECHNIQUES, AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES ET PROVISIONS NON TECHNIQUES (EXPLICATIONS, CHIFFRES 4.5 À 4.7)

L'évaluation des positions selon les plans d'exploitation LAMal et LCA actuels est décrite ci-après.

## PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.5)

Les provisions techniques pour propre compte sont subdivisées en affaires LAMal et LCA.

Des provisions sont constituées pour les **provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal** et pour les **provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal**, pour tous les sinistres survenus jusqu'à la date de clôture mais non encore décomptés. Elles sont calculées selon la méthode Best-Estimate. À titre de valeur comparative, les provisions sont également calculées selon la méthode Chain-Ladder. Les résultats du test de solvabilité LAMal devant être établi chaque année sont utilisés pour ce faire. La provision doit être ajustée à la hausse pour les éventuels grands si-

nistres ou pour des retards de traitement des justificatifs. Conformément à la directive de l'OFSP, des **provisions de vieillissement** doivent être constituées pour l'**indemnité journalière LAMal**. Cela est justifié par le fait qu'il s'agit d'un produit avec des primes définies selon l'âge d'entrée. La valeur cible correspond au montant d'environ un volume annuel de primes.

### Provisions pour sinistres LCA

Les provisions pour les produits infirmiers sont constituées selon la méthode de couverture des besoins. Elles sont formées pour les sinistres qui se sont déjà produits à la date de référence, mais qui n'ont pas encore été décomptés. La provision minimale est calculée selon la méthode Chain-Ladder. Si des grands sinistres se produisent ou si l'on a connaissance de retards importants dans le traitement des justificatifs, la provision minimale doit être corrigée à la hausse.

Les provisions pour les produits d'indemnité journalière sont constituées selon la méthode de répartition des capitaux de couverture. Elles sont formées pour les cas de prestations dont la cause médicale est déjà effective, alors que les indemnités journalières seront versées en totalité ou en partie au cours d'années ultérieures.

### Provisions pour vieillissement LCA

Les produits Comforta, Hôpital et Combi sont financés selon le système individuel de couverture des besoins. Il s'agit de tarifs selon l'âge effectif et pas de tarifs selon l'âge d'entrée. La provision de vieillissement sert à amortir les effets du renchérissement sur les primes (notamment en cas de Run Off).

### Provisions pour antisélection LCA

La provision pour antisélection couvre les effets possibles résultant d'une variation sous-optimale de l'effectif. Elle concerne les produits Mivita et Extra, dont les résultats des groupes d'âge les plus jeunes sont fortement affectés par les prestations dentaires. Pour le calcul de l'exigence minimale, on suppose que l'effectif des personnes subventionnées augmente de 35%, tandis que celui des personnes qui subventionnent diminue de 35%.

### Provisions pour participations aux excédents LCA

Les contrats d'indemnités journalières maladie peuvent prévoir, en cas d'évolution positive, une participation du preneur d'assurance aux excédents. La période respective de comptabilisation est de trois ans. Le calcul est effectué annuellement pour chaque contrat, en considérant que les bénéfices doivent être payés chaque année sur la base de la mesure contractuelle de trois années.

## PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATION ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.6)

### Provisions pour fluctuations LCA

Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits infirmiers dans la perspective des risques de paramètre, des risques aléatoires et des risques de pandémie. Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits d'indemnité journalière dans la perspective des risques de paramètre et des risques aléatoires.

### Provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA

Les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance servent à couvrir les autres risques qui ne sont pas directement imputables aux produits (absence d'économies d'échelle dans l'assurance complémentaire, hausse des coûts des soins, risque de fraude dans le traitement des prestations, risque de défaillance de l'exploitation de l'assurance, impondérables lors de l'introduction de nouveaux produits, autres risques inconnus).

## PROVISIONS NON TECHNIQUES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.7)

Toutes les provisions qui ne sont pas d'ordre technique figureraient dans ce poste. Ce poste a été dissous en 2021 par décision du conseil de fondation.

## PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX LAMAL ET LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.8)

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées et dissolues pour les risques spécifiques aux marchés afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La valeur cible des provisions se base sur la méthode de l'économie financière (étude ALM) et tient compte d'un niveau de sécurité adapté à la stratégie de placement. Le montant de la valeur cible des provisions est calculé selon l'Expected Shortfall en tenant compte des scénarios de stress selon SST (potentiel de pertes sur le portefeuille qui a une probabilité de 97,5% de ne pas être dépassé durant une année). Les bénéfices des placements de capitaux sont utilisés pour constituer la provision jusqu'à sa valeur cible. Les pertes issues du domaine des placements de capitaux sont compensées par cette provision. La constitution et la dissolution de la provision sont réalisées dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2022, le montant de provision a été fixé à 50% de la valeur cible en raison des importantes turbulences sur les marchés des capitaux. Les années suivantes, la provision devra être ramenée à la valeur cible définie.

## ENGAGEMENTS/COMPTES DE RÉGULARISATION (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.9)

Les **engagements** envers des tiers tels que les preneurs d'assurance, les participations aux excédents dues à la date de clôture, les dettes envers les prestataires de soins, les fournisseurs et autres, ainsi que les primes encaissées d'avance des assurés sont déclarés à leur valeur nominale. La saisie intervient à la réception de la facture. L'éventuelle délimitation périodique se fait par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant à escompter de l'engagement pour la compensation des risques ainsi que les charges et produits qui doivent être délimités dans le temps.

## ENGAGEMENTS LIÉS À LA PRÉVOYANCE DU PERSONNEL

Les engagements de prévoyance incluent tous les engagements liés aux plans de prévoyance et aux institutions de prévoyance qui fournissent des prestations pour la retraite ou en cas de décès et d'invalidité.

Les collaborateurs d'Atupri sont assurés auprès de Previs Fondation de prévoyance. Previs est une personne morale, juridiquement indépendante, détachée de l'employeur.

Le financement de ces plans est assuré par les cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Dans le compte de résultat, les cotisations délimitées à la période sont présentées comme charges de personnel. Dans le bilan, les créances et les engagements sont délimités en se fondant sur les bases contractuelles, réglementaires et légales.

Chaque année, on examine s'il existe une obligation économique (engagement à long terme) provenant de l'institution de prévoyance. L'examen se base sur les contrats et les comptes annuels des institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 26, lesquels présentent la situation financière, les excédents de couverture et les découverts existants. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est indiquée en tant que charges de personnel dans le compte de résultat.

À la date de clôture, Atupri ne fait face à aucun engagement à ce sujet.

## CAPITAL PROPRE

Les capitaux propres se composent des réserves accumulées par les CFF pour l'autonomie de la caisse-maladie, des affectations des résultats des années précédentes et de affectation de résultat 2022.

## 4 EXPLICATIONS CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS 2022

Les pages suivantes contiennent des explications concernant une sélection de postes du bilan et du compte de résultat.

### 4.1 PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>104'946</b>	<b>36'452</b>	<b>225'800</b>	<b>716</b>	<b>5'073</b>	<b>372'989</b>	<b>36</b>	<b>373'025</b>
Bénéfices réalisés	400	2'067	1'358	-	167	3'991	-	3'991
Pertes réalisées	-1'047	-573	-1'333	-	-871	-3'824	-	-3'824
Plus-values non réalisées	494	5'612	13'409	-389	-	19'126	-	19'126
Moins-values non réalisées	-1'996	-1'119	-4'214	-	-	-7'329	-	-7'329
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'182	1'074	4'006	-	-117	6'145	-	6'145
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-73	-66	-37	-	-643	-819	-	-819
Investissements	-	-	-	-	30'000	30'000	-	30'000
Variations des intérêts courus/ impôts à la source	1'092	-	-	-	-	1'092	-	1'092
Transactions (transferts)	-20'281	-4'150	49'891	-	-25'460	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>84'716</b>	<b>39'297</b>	<b>288'879</b>	<b>327</b>	<b>8'150</b>	<b>421'370</b>	<b>36</b>	<b>421'406</b>

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
<b>Total du bilan au 1.1.2022</b>	<b>84'716</b>	<b>39'297</b>	<b>288'879</b>	<b>327</b>	<b>8'150</b>	<b>421'370</b>	<b>36</b>	<b>421'406</b>
Bénéfices réalisés	294	933	928	-	211	2'366	-	2'366
Pertes réalisées	-749	-897	-7'718	-	-896	-10'260	-	-10'260
Plus-values non réalisées	177	1'163	116	-36	-	1'420	-	1'420
Moins-values non réalisées	-5'298	-5'698	-33'791	-	-	-44'787	-	-44'787
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	919	1'248	4'552	-	-68	6'650	-	6'650
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-26	-36	-46	-	-526	-633	-	-633
Investissements	-	-	-	-	-80'000	-80'000	-	-80'000
Variations des intérêts courus/ impôts à la source	78	-	-	-	-	78	-	78
Transactions (transferts)	-19'038	-5'918	-49'022	-	73'978	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2022</b>	<b>61'074</b>	<b>30'092</b>	<b>203'897</b>	<b>292</b>	<b>849</b>	<b>296'204</b>	<b>36</b>	<b>296'240</b>

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements dans des institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>65'855</b>	<b>30'413</b>	<b>223'804</b>	<b>-2</b>	<b>12'345</b>	<b>332'412</b>	<b>541</b>	<b>332'953</b>	<b>705'978</b>
Bénéfices réalisés	100	2'736	4'209	-	219	7'264	-	7'264	11'255
Pertes réalisées	-757	-947	-3'079	-	-557	-5'340	-	-5'340	-9'164
Plus-values non réalisées	-	-	18'762	26	-	18'789	-	18'789	37'915
Moins-values non réalisées	-	-	-4'915	2	-	-4'913	-	-4'913	-12'242
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	194	430	3'803	-	-28	4'399	-	4'399	10'544
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-16	-6	-181	-	-598	-802	-	-802	-1'621
Investissements	-	-	-	-	-	-	-	-	30'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	597	-	-	-	-	597	-	597	1'688
Transactions (transferts)	-65'971	-32'624	109'649	-	-11'054	-	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>352'053</b>	<b>26</b>	<b>326</b>	<b>352'405</b>	<b>541</b>	<b>352'946</b>	<b>774'353</b>

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements dans des institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
<b>Total du bilan au 1.1.2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>352'053</b>	<b>26</b>	<b>326</b>	<b>352'405</b>	<b>541</b>	<b>352'946</b>	<b>774'353</b>
Bénéfices réalisés	-	-	1'191	-	18	1'209	235	1'443	3'809
Pertes réalisées	-	-	-9'832	-	-147	-9'980	-	-9'980	-20'240
Plus-values non réalisées	-	-	129	-	-	129	-	129	1'550
Moins-values non réalisées	-98	-	-49'634	-26	3	-49'755	-	-49'755	-94'542
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	9	-	4'531	-	-4	4'536	-	4'536	11'186
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-	-	-86	-	-484	-570	-	-570	-1'204
Investissements	-	-	-	-	-	-	-	0	-80'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	582	-	-	-	-	582	-	582	660
Transactions (transferts)	775	-	-1'326	-	551	0	-	0	0
<b>Total du bilan au 31.12.2022</b>	<b>1'267</b>	<b>-</b>	<b>297'026</b>	<b>-</b>	<b>263</b>	<b>298'556</b>	<b>775</b>	<b>299'331</b>	<b>595'571</b>

## DÉRIVÉS PERMETTANT DE COUVRIR LA PART DE MONNAIES ÉTRANGÈRES DANS LES OBLIGATIONS

	Valeur de marché active 31.12.2022	Valeur de marché passive 31.12.2022	Valeur de marché active 31.12.2021	Valeur de marché passive 31.12.2021
Opérations de change à terme LAMal	23'487	23'195	23'655	23'328
Opérations de change à terme LCA	-	-	1'678	1'650
<b>Total des opérations de change à terme</b>	<b>23'487</b>	<b>23'195</b>	<b>25'333</b>	<b>24'978</b>

Les valeurs du marché sont indiquées nettes dans la valeur comptable, dans les colonnes «Instruments dérivés».

## 4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Licences	Logiciels	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>			
État au 1.1.2021	6'619	1'399	8'018
Afflux	-	-	-
Sorties	-	-	-
<b>État au 31.12.2021</b>	<b>6'619</b>	<b>1'399</b>	<b>8'018</b>

<b>Amortissements cumulés</b>			
État au 1.1.2021	6'593	1'081	7'674
Amortissements	26	319	345
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-
<b>État au 31.12.2021</b>	<b>6'619</b>	<b>1'399</b>	<b>8'018</b>
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<b>Valeurs d'acquisition</b>			
État au 1.1.2022	6'619	1'399	8'018
Afflux	-	6'026	6'026
Sorties	-6'619	-1'399	-8'018
<b>État au 31.12.2022</b>	<b>-</b>	<b>6'026</b>	<b>6'026</b>

<b>Amortissements cumulés</b>			
État au 1.1.2022	6'619	1'399	8'018
Amortissements	-	2'008	2'008
Dissolution d'amortissement par des sorties	-6'619	-1'399	-8'018
<b>État au 31.12.2022</b>	<b>-</b>	<b>2'008</b>	<b>2'008</b>
<b>Total du bilan au 31.12.2022</b>	<b>-</b>	<b>4'018</b>	<b>4'018</b>

## 4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Mobilier	Équipements	Matériel informatique	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>				
État au 1.1.2021	1'697	1'974	2'106	5'777
Afflux	21	-	-	21
Sorties	-	-	-945	-945

<b>État au 31.12.2021</b>	<b>1'718</b>	<b>1'974</b>	<b>1'161</b>	<b>4'853</b>
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

### Amortissements cumulés

État au 1.1.2021	1'182	1'852	1'835	4'869
Amortissements	114	51	195	360
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-910	-910

<b>État au 31.12.2021</b>	<b>1'296</b>	<b>1'903</b>	<b>1'120</b>	<b>4'319</b>
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>422</b>	<b>71</b>	<b>41</b>	<b>534</b>
-------------------------------------	------------	-----------	-----------	------------

### Valeurs d'acquisition

État au 1.1.2022	1'718	1'974	1'161	4'853
Afflux	-	27	-	27
Sorties	-15	-	-1'130	-1'145

<b>État au 31.12.2022</b>	<b>1'704</b>	<b>2'001</b>	<b>30</b>	<b>3'735</b>
---------------------------	--------------	--------------	-----------	--------------

### Amortissements cumulés

État au 1.1.2022	1'296	1'903	1'119	4'318
Amortissements	108	55	41	204
Dissolution d'amortissement par des sorties	-15	-	-1'130	-1'145

<b>État au 31.12.2022</b>	<b>1'389</b>	<b>1'957</b>	<b>30</b>	<b>3'377</b>
---------------------------	--------------	--------------	-----------	--------------

<b>Total du bilan au 31.12.2022</b>	<b>315</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>358</b>
-------------------------------------	------------	-----------	----------	------------

## 4.4 ACTIFS CIRCULANTS

Chiffres indiqués en CHF l'000	2022	2021
Comptes de régularisation	1'164	1'618
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>1'164</b>	<b>1'618</b>
Créances envers les preneurs d'assurance LAMal	41'902	38'401
Créances envers les preneurs d'assurance LCA	221	177
<b>Créances envers les preneurs d'assurance</b>	<b>42'123</b>	<b>38'579</b>
Correction de valeur des créances envers les preneurs d'assurance LAMal	-13'306	-7'996
Correction de valeur des créances envers les preneurs d'assurance LCA	-158	-72
<b>Correction de valeur des créances envers les preneurs d'assurance</b>	<b>-13'464</b>	<b>-8'069</b>
Créances envers des organismes publics	3'158	3'471
Créances découlant d'avoirs fiscaux	795	-
Créances envers la Confédération (test COVID) <sup>1)</sup>	2'828	5'734
Autres créances	1'948	3'841
<b>Autres créances</b>	<b>8'729</b>	<b>13'046</b>
<b>Total des créances</b>	<b>37'388</b>	<b>43'556</b>
Compte courant bancaire	318	336
Comptes postaux	49'082	47'807
Caisses	0	1
<b>Total des liquidités</b>	<b>49'400</b>	<b>48'144</b>
<b>Total des actifs circulants</b>	<b>87'952</b>	<b>93'317</b>

<sup>1)</sup> Les coûts des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'exercice 2022 s'élèvent à kCHF 19'513 (kCHF 23'899 l'exercice précédent). Sur ce montant, kCHF 2'828 représentaient des créances en souffrance envers la Confédération au 31.12.2022 (kCHF 5'734 l'exercice précédent).

## 4.5 PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMa <sup>1)</sup>	Provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMa <sup>2)</sup>	Provisions pour sinistres Assurance des soins LAMa <sup>3)</sup>	Provisions pour sinistres LCA <sup>4)</sup>	Provisions pour vieillissement LCA <sup>4)</sup>	Provisions pour antisélection LCA <sup>4)</sup>	Provisions pour participations aux excédents LCA <sup>5)</sup>	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>50</b>	<b>276</b>	<b>121'000</b>	<b>29'399</b>	<b>119'283</b>	<b>26'554</b>	<b>700</b>	<b>297'262</b>
Constitution	-	-	6'857	25	-	4'804	-	11'686
Dissolution	-10	-25	-3'857	-4'986	-613	-208	-450	-10'149
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>40</b>	<b>251</b>	<b>124'000</b>	<b>24'438</b>	<b>118'670</b>	<b>31'150</b>	<b>250</b>	<b>298'799</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2022</b>	<b>40</b>	<b>251</b>	<b>124'000</b>	<b>24'438</b>	<b>118'670</b>	<b>31'150</b>	<b>250</b>	<b>298'799</b>
Constitution	4	-	3'773	242	440	600	-	5'059
Dissolution	-	-21	-2'773	-9'127	-4'210	-1'360	-200	-17'691
<b>Total du bilan au 31.12.2022</b>	<b>44</b>	<b>230</b>	<b>125'000</b>	<b>15'553</b>	<b>114'900</b>	<b>30'390</b>	<b>50</b>	<b>286'167</b>

<sup>1)</sup> Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMa déduit selon la méthode Chain-Ladder s'élève à 18,9 % des prestations versées et correspond au besoin effectif.

<sup>2)</sup> Le montant des provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMa se conforme aux exigences de l'OFSP.

<sup>3)</sup> Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour sinistres Assurance des soins LAMa déduit selon la méthode Chain-Ladder s'élève à 18,9 % des prestations versées (Best Estimate).

<sup>4)</sup> Le montant des Provisions LCA correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA.

<sup>5)</sup> Le montant des participations aux excédents correspond aux obligations contractuelles.

## 4.6 PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATIONS ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA

Chiffres indiqués en CHF l'000	Provisions pour fluctuations <sup>1)</sup>	Prov. autres risques <sup>1)</sup>	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>32'400</b>	<b>20'000</b>	<b>52'400</b>
Constitution	2'000	-	2'000
Dissolution	-1'650	-	-1'650
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>32'750</b>	<b>20'000</b>	<b>52'750</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2022</b>	<b>32'750</b>	<b>20'000</b>	<b>52'750</b>
Constitution	-	-	-
Dissolution	-3'550	-	-3'550
<b>Total du bilan au 31.12.2022</b>	<b>29'200</b>	<b>20'000</b>	<b>49'200</b>

<sup>1)</sup> Le montant de ces deux postes de provisions correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA

## 4.7 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>272</b>	<b>333</b>	<b>605</b>
Constitution	-	-	-
Utilisation	-272	-333	-605
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Constitution	-	-	-
Utilisation	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Parmi les provisions non techniques, figurent les postes suivants:

- Réserves affectées aux prestations volontaires
- Réserves affectées aux prestations volontaires CFF

Conformément à la décision du conseil de fondation, les provisions ont été dissoutes avec effet sur le résultat au cours de l'exercice précédent.

## 4.8 PROVISIONS POUR RISQUES DE PLACEMENT

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal <sup>1)</sup>	Complément LCA <sup>1)</sup>	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2021</b>	<b>44'763</b>	<b>39'954</b>	<b>84'717</b>
Constitution	5'806	2'399	8'205
Dissolution	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2021</b>	<b>50'569</b>	<b>42'353</b>	<b>92'922</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2022</b>	<b>50'569</b>	<b>42'353</b>	<b>92'922</b>
Constitution	-	-	0
Dissolution	-35'019	-25'604	-60'622
<b>Total du bilan au 31.12.2022</b>	<b>15'550</b>	<b>16'750</b>	<b>32'299</b>

<sup>1)</sup> Le montant des provisions pour risques liés aux placements de capitaux s'élevait au 31 décembre 2021 à 12 % des valeurs de marché des placements de capitaux, ratio de liquidité compris. Au 31 décembre 2022, le montant s'élève à 50 % de la valeur cible selon les principes de comptabilisation et d'évaluation pour le poste provisions pour risques liés aux placements de capitaux de la [page 26](#).

## 4.9 ENGAGEMENTS/COMPTES DE RÉGULARISATION

Chiffres indiqués en CHF l'000	2022	2021
Engagements envers les preneurs d'assurance LAMal	509	632
Engagements envers les preneurs d'assurance LCA	477	444
Engagements envers l'indemnité journalière collective LCA	114	120
Engagements envers les prestataires de soins LAMal	5'451	7'742
Engagements envers les prestataires de soins LCA	112	383
Engagements envers les agents et intermédiaires LAMal	-	-
Engagements envers les agents et intermédiaires LCA	-	8
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LAMal	54'386	76'382
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LCA	7'865	7'469
<b>Total des engagements provenant des opérations d'assurance</b>	<b>68'914</b>	<b>93'180</b>
Engagements envers les fournisseurs et autres	10'906	9'805
<b>Total des autres engagements</b>	<b>10'906</b>	<b>9'805</b>
<b>Total des engagements</b>	<b>79'820</b>	<b>102'986</b>
Provisions pour compensation des risques	37'986	48'125
Provisions pour impôts	0	4'258
Passifs transitoires	3'967	3'211
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>41'954</b>	<b>55'594</b>

## 4.10 FRAIS D'EXPLOITATION POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2022	2021
Charges de personnel	29'489	27'742
Charges de marketing et communication	5'220	6'194
Charges informatiques	14'041	13'351
Autres charges administratives <sup>1)</sup>	7'333	6'257
Amortissements	2'212	705
<b>Total des frais d'exploitation pour propre compte</b>	<b>58'295</b>	<b>54'249</b>

<sup>1)</sup> Locaux administratifs, assurances, cotisations aux associations, frais de port, téléphonie, formulaires, frais de conseil, autres charges administratives

## 4.11 AUTRE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2022	2021
Autres produits d'exploitation <sup>1)</sup>	2'543	2'449
Autres charges d'exploitation <sup>2)</sup>	-2'663	-2'575
<b>Total autre résultat d'exploitation</b>	<b>-121</b>	<b>-126</b>

<sup>1)</sup> Produit des intérêts moratoires au titre des résultats de poursuites et produits des produits d'assurance complémentaire, pour lesquels Atupri n'est pas le porteur de risque.

<sup>2)</sup> Escomptes accordés et commissions du trafic des paiements

## 4.12 AUTRES MENTIONS

### PLACEMENTS DE CAPITAUX QUI NE SONT PAS DISPONIBLES LIBREMENT

Parmi les provisions actuarielles selon les chiffres 4.5 et 4.6 des explications, seules les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA ne font pas partie du débit de la fortune liée. Dès lors, ce poste ne doit pas être couvert par la fortune liée.

LAMal = tous les placements de capitaux font partie de la fortune liée, mais sans tenir compte des placements dans des institutions LAMal

LCA = tous les placements de capitaux, mais toutefois sans tenir compte des participations à des institutions à hauteur de KCHF 775 (voir Explications, chiffre 4.1), font partie de la fortune liée

### INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Atupri est affiliée à la Fondation collective Previs Fondation de prévoyance. Previs est une institution autonome de prévoyance de droit privé.

Le taux de couverture de l'institution de prévoyance Atupri s'élève à 104,8% au 31 décembre 2022 selon le calcul de Previs. Aucune mesure d'assainissement et, dès lors, aucun engagement supplémentaire ne sont prévus.

### CONTRATS DE LONGUE DURÉE, ESSENTIELS

Partenaire contractuel – type de contrat Chiffres indiqués en CHF 1'000.-	Durée jusque	2023	2024	2025	2026 ss.	Total
bsi – contrat de maintenance et de location de logiciels	30.6.24	273	273	-	-	546
Canon (Suisse) SA	24.3.26	85	85	26	26	222
LeanIX GmbH – contrat de licence	31.8.24	42	42	-	-	84
Securix	31.12.26	109	247	247	120	723
Unic	31.12.24	74	75	-	-	149
Wincasa SA, Lausanne – bail à loyer Lausanne	31.12.25	81	81	81	-	243
Wincasa AG, Zurich – bail à loyer Oerlikon	31.12.26	827	827	827	827	3'308

### ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Jusqu'à l'approbation des comptes par le conseil de fondation le 21 avril 2023, aucun événement essentiel ne s'est produit après la date de clôture des comptes.

### HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS DE RÉVISION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2022	2021
Prestations de révision	158	144
<b>Total</b>	<b>158</b>	<b>144</b>

Dans le rapport de gestion, honoraires pour les prestations de révision avant transactions avec des parties liées

### TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Un membre de la direction générale est membre du conseil d'administration de Sumex AG. Cette société produit des logiciels et réalise un chiffre d'affaires important avec Atupri. Cependant, comme le mandat au sein du conseil d'administration a été décerné après la décision d'Atupri de choisir Sumex AG comme centre de calcul externe, il ne s'agit pas en ce sens d'une transaction avec une partie liée soumise à l'obligation de publication. Tous les membres du conseil de fondation et de la direction générale ont remis pour 2022 une autodéclaration Fitness, Properness et Indépendance. Il n'en résulte aucune transaction importante avec des parties liées.